

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°433/DÉCEMBRE 2020



Protégeons
 vraiment
les enfants !

ISSN : 0293-0232 / 2,28€



ORIENTATION

Les stages de 3^e,
version Covid

PORTRAIT

Rachid Zerrouki,
professeur de Segpa

SOMMAIRE

5 Instantanés
10 Nos coups de cœur

13

Dossier

Protégeons
vraiment
les enfants !

21

En pratique

ORIENTATION • Les stages de 3^e,
version Covid

SANTÉ • Des TOC exacerbés par
la peur du coronavirus

PSYCHO • Que la fête commence...

ÉDUCATION • Le lien famille-école
plus que jamais nécessaire

26

Décryptage

Bien porter son masque

28

Regards croisés

DOMINIQUE GLASMAN/
CLAUDE LELIÈVRE

L'instruction à domicile
dans le viseur

30

Initiative

Les élèves expérimentent
la liberté d'expression

32

Nos actions

34

Portrait

Rachid Zerrouki

édito

Non au tout-numérique

« Décidément, cette année 2020 aura été celle du numérique, entré en force dans l'école en raison d'un contexte sanitaire si particulier. Présenté comme la solution miracle d'une continuité pédagogique néanmoins mise à mal par l'épidémie, le numérique n'est pas forcément la réponse à tous les enjeux qui se posent dans la période : comment faire en sorte que nos enfants poursuivent leurs apprentissages tout en évitant que les inégalités entre les élèves s'accroissent ? Clairement, en ce qui concerne les inégalités, l'échec est patent puisque les évaluations du début d'année, contre lesquelles la FCPE s'était d'ailleurs élevée, montrent clairement une forte progression des écarts entre les élèves hors éducation prioritaire et ceux des Rep et Rep+.

Le recours au numérique ne doit pas faire oublier que l'école a avant tout besoin de moyens pour avoir des personnels permettant d'encadrer des effectifs moins importants, bénéficiant de sanitaires rénovés et de salles de restauration collective plus vastes... Sans oublier qu'il doit lui aussi être mieux encadré. Ainsi, les enseignants doivent bénéficier de formations à ces outils, tout comme les élèves ; le numérique pédagogique doit être mieux dissocié des pratiques ludiques ; l'exposition aux écrans doit être limitée dans le temps... Car même si dans la hotte du Père Noël, les cadeaux numériques seront nombreux, il ne faut surtout pas oublier que le droit à la déconnexion



CARLA DUGAULT
Co-présidente
de la FCPE



RODRIGO ARENAS
Co-président
de la FCPE

existe, pour les parents comme pour les enfants ! Malgré tout, joyeuses fêtes de fin d'année !

Revue de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) 108, avenue Ledru-Rollin. 75544 Paris Cedex 11 • Tél. : 01 43 57 16 16 • www.fcpe.asso.fr • fcpe@fcpe.asso.fr

RÉDACTION
Directrice de la publication et de la rédaction : Carla Dugault • Responsable de la revue : Laurence Guillermou • Rédactrice en chef : Alexandra Defresne • Conception graphique :

CITIZENPRESS
Rédactrices : Pauline Bandelier, Michèle Foin, Anne-Flore Hervé, Marianne Peyri • Infographie : David Lory • Dessin p.34 : Bénédicte Govaert • Crédits photos : iStock. Photo p.3 : Xavier Pierre.

PUBLICITÉ
Mistral Média, 22 rue Lafayette 75009 Paris • Tél. : 01 40 02 99 00 • mistralmedia.fr • Directeur général : Luc Leherécy.

IMPRESSION
Vincent Imprimeries • ZI du Menneton - 32, avenue Thérèse Voisin BP 4929 - 37042 Tours Cedex 1
CPPAP : IO20 G 87187 Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, chaque adhérent, abonné, assuré, dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.

Restons
connectés !



Rendez-vous
sur le site
fcpe.asso.fr
pour s'abonner à la
Revue des Parents
au tarif de 6 €
(sans adhésion).

Suivez-nous
sur



fcpe.nationale



fcpe.nationale

Des questions ?
Écrivez-nous



fcpe@fcpe.asso.fr

Pages spéciales
départementales :
19, 23, 34, 45, 66, 69, 85,
87, 95.



Instantanés

Une sélection d'infos pour vous accompagner

IMPAYÉS

Un nouveau service pour les parents séparés



Depuis le 1^{er} octobre 2020, la Caf et la Mutualité sociale agricole (MSA) peuvent faciliter le versement de la pension alimentaire des parents séparés faisant face à des impayés,

en étant l'intermédiaire entre les deux, conformément à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020.

Le parent qui ne reçoit plus la pension alimentaire peut déposer une demande « d'intermédiation financière » en ligne. À partir du 1^{er} janvier 2021, tous les couples séparés pourront recourir à ce service même en l'absence de défaut de paiement, pour ne plus avoir de contact avec son ex-conjoint par exemple. pension-alimentaire.caf.fr

RASED

ÉLÈVES FRAGILES

Le 30 septembre 2020, le collectif Rased, dont la FCPE est membre, a adressé une demande d'audience au ministre de l'Éducation nationale pour empêcher que ce dispositif dédié aux élèves les plus fragiles ne disparaisse du paysage !
Bientôt, les postes d'enseignants spécialisés et de psychologues de l'Éducation nationale se compteront sur les doigts d'une main !



LYCÉES

Une rupture d'égalité intolérable !

La révolte gronde du côté des lycéens, de leurs professeurs et des parents d'élèves. Après l'annonce d'un deuxième confinement par le président de la République, dès la reprise des cours, les images de couloirs bondés et de restaurants scolaires pleins à craquer ont déferlé sur les réseaux sociaux avec le hashtag #BalanceTonProtocole. Jean-Michel Blanquer a donc été contraint de renforcer les mesures dès le 5 novembre en autorisant la mise en place de cours à distance dans les lycées, à condition de conserver au moins 50 % d'enseignement en présentiel pour chaque élève.

Des instructions ministérielles inexistantes

Le hic ? Les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation des chefs d'établissement. Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale renvoie la balle aux personnels sur le terrain, ne donne que très peu de consignes officielles, joue avec leur conscience professionnelle et sur le fait qu'ils ne veulent pas

abandonner leurs élèves. L'État lui-même organise donc la rupture d'égalité entre les lycéens dans leur réussite au baccalauréat, puisque selon les territoires, le plan de continuité pédagogique ne sera pas le même.

Pour la FCPE, le risque est important qu'un grand nombre de jeunes se démobilisent, voire « décrochent ». Beaucoup seront insuffisamment autonomes pour travailler seuls, apprendre seuls, rester concentrés seuls. La promesse républicaine est tout autre ! « Déjà, l'an dernier, le bruit courait que le bac 2020 ne valait rien, mais que dira-t-on du bac 2021, dénonce Rodrigo Arenas, co-président de la FCPE. Les enfants accuseront les adultes de ne pas avoir pris soin d'eux. Ils sont une génération sacrifiée, c'est une réalité et c'est insupportable. »



EN SAVOIR PLUS :

Internet Consultez les changements annoncés pour les épreuves du baccalauréat 2021 sur le site du ministère education.gouv.fr



On en parle !

1.

HARCÈLEMENT

Créée à l'initiative de l'association de Nora Fraisse, Marion, la main tendue, une structure venant en aide aux jeunes victimes de harcèlement scolaire a ouvert ses portes le 3 novembre à Orsay (Essonne). Baptisée la Maison de Marion, elle accueille sur rendez-vous pendant la période de confinement. marionlamaintendue.com

2.

TERRE



Textes en prose ou en vers, scènes de théâtre, chansons en musique, œuvres vidéographiques, objets et œuvres graphiques... Les élèves sont invités par la Ligue des droits de l'homme à participer jusqu'au 1^{er} avril 2021 à son 29^e concours national « Écrits pour la fraternité » sur le thème de l'environnement. ldh-france.org

3.

SPOTS

À 6 mois, mon bébé ne tient pas sa tête ou ne sourit pas ? Repérer le plus tôt possible les 35 000 enfants qui naissent chaque année avec un trouble du neuro-développement et assurer leur prise en charge tant que la plasticité du cerveau est à son maximum, c'est l'objectif des 9 spots drôles et tendres diffusés sur France Télévision par l'Anecamp. <https://agir-tot.fr/>



DES EMBAUCHES POUR L'ÉCOLE

EN VRAI



CRISE SANITAIRE

AUCUN MOYEN ALLOUÉ À L'ÉDUCATION !

Mardi 10 novembre 2020, la FCPE a soutenu le mouvement de grève des syndicats enseignants, qui ont le sentiment de parer au plus pressé pour appliquer le protocole sanitaire dans les écoles, collèges et lycées. Si les parents se félicitent d'avoir pu normalement, ou presque, scolariser leurs enfants en septembre, ils ne peuvent que s'associer aujourd'hui à la colère des équipes pédagogiques sur les conditions d'accueil des élèves. La situation actuelle nécessite de

procéder à un recrutement massif de personnels supplémentaires pour la mise en place de demi-groupes par exemple. L'intersyndicale propose entre autres que le ministère puise dans les listes complémentaires des concours. Dès le 14 octobre 2020, les organisations ont réclamé un plan d'urgence assorti de mesures immédiates. La FCPE incite les collectivités à mettre à disposition des lieux tiers pour le respect des distanciations. fcpe.asso.fr



ENQUÊTE

L'activité des enseignants pendant le confinement

63,5%

DES ENSEIGNANTS ont déclaré avoir développé et entretenu des relations avec les familles plus que d'ordinaire.

Comment les professeurs du primaire et secondaire ont-ils vécu le premier confinement ? Comment se sont créés les liens famille-école ? Les premiers résultats des enquêtes menées sur le sujet par l'Institut français de l'éducation, qui ont été publiés en novembre, sont riches d'enseignements et battent en brèche quelques clichés. Sur les 2765 enseignants qui ont répondu en ligne, 60 % d'entre eux se sont déclarés à l'aise à la fin du confinement. 34 % estiment par ailleurs que le renforcement du lien avec les élèves et leur famille est l'expérience la plus satisfaisante de cette période. La moitié du panel indique aussi avoir adapté davantage les enseignements à la diversité et aux besoins particuliers des élèves. De bonnes nouvelles donc pour la coéducation !

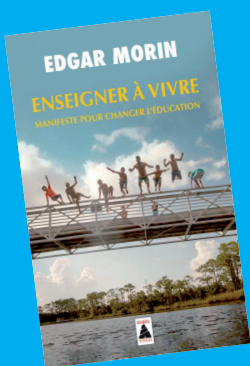


EN SAVOIR PLUS :

Internet <http://ife.ens-lyon.fr/>

CONCOURS

10^e édition de Buzzons contre le sexisme !



LIVRE

ENSEIGNER À VIVRE

Jean-Jacques Rousseau a formulé le sens de l'éducation dans l'Émile où l'éducateur dit à son élève : « Vivre est le métier que je lui veux apprendre ». Dans un monde soumis à la complexité et l'incertitude, le philosophe Edgar Morin prône, non pas une refonte profonde de l'éducation, mais une métamorphose. Comment ? Grâce à une régénération de l'Éros !
Éd. Actes sud, coll. Babel, oct. 2020, 6,90 €.

Connaissez-vous « l'effet Matilda » ? La formule désigne communément, le déni ou la minimisation systématique de la contribution des femmes à la recherche (en particulier scientifique), dont les découvertes sont souvent attribuées à leurs collègues masculins. Son nom vient de la militante des droits des femmes américaine Matilda Joselyn Gage, qui a, la première, observé ce phénomène à la fin du XIX^e siècle. Pour imaginer un antidote à cet effet, une équipe d'enseignants, de vidéastes, musiciennes, professionnelles du numérique, de militants associatifs, ont développé une plateforme éducative du même nom, dédiée à l'égalité entre les sexes.



Amour et sexualité

Avec, en prime, un concours annuel, baptisé Buzzons contre le sexisme. Cette année, l'aventure fête son dixième anniversaire. Seuls, entre amis, en groupe, en classe, les moins de 26 ans sont invités à réfléchir sur les « Mythes et réalités autour des questions d'amour et de sexualité ». Car si plus d'un millier de vidéos ont été reçues depuis le début du

concours il y a neuf ans, très peu ont abordé l'amour (au sens large) et la sexualité, sans doute à cause de la difficulté de parler de « l'intime », gêne accrue à l'adolescence et quand il s'agit de réaliser une vidéo. À vos scénarios !

+ **EN SAVOIR PLUS :**
Internet Pour tous les détails (inscription, infos technique et jury) : <https://matilda.education/app/>

RESSOURCES

Pour mieux connaître ses droits dans le monde numérique

Sensibiliser les enfants et les jeunes au droit et à leurs droits : tel est l'objectif du programme Éducadroit initié depuis 2017 par le Défenseur des droits. Un onzième chapitre consacré plus spécifiquement au monde numérique, conçu avec la Cnil et l'Hadopi, est venu compléter les ressources existantes. Ces nouveaux outils à disposition des écoliers et des collégiens, de leurs parents et des acteurs de l'éducation les aideront à mieux appréhender le droit à la protection des données personnelles (droit d'accès, de rectification, droit à l'oubli...), le phénomène du cyber-harcèlement (signes annonciateurs, sanctions), les contenus dangereux (fausses informations, images violentes), la notion de droit d'auteur.
educadroit.fr/parcours/1/episode/11



1870
VICTIMES D'ACTES HOMOPHOBES ou transphobes ont été recensées par les forces de police et de gendarmerie en 2019.

MESURES

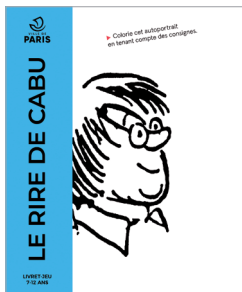
Un nouveau plan contre la haine anti-LGBT+

Un plan de plus ? Le 14 octobre, 2020, la ministre déléguée à la Diversité, Elisabeth Moreno, a présenté un nouveau plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+. Comportant 42 objectifs, il vise à « faire des personnes LGBT+ des citoyennes et des citoyens à part entière ». Pour lutter contre les LGBTphobies en milieu scolaire, les mesures avancées sont la création d'un site dédié « Éduquer contre les LGBTphobies », et l'installation dans chaque académie d'un observatoire de la haine anti-LGBT+. Ces engagements seront-ils tenus ? Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, dont la FCPE est membre, attend des réponses ministérielles depuis octobre 2019...

+ **EN SAVOIR PLUS :**
Internet gouvernement.fr

Nos coups de cœur

Activités en ligne, bouquins à lire, podcasts passionnants...
des idées pour **toute la famille confinée !**



DESSINS

CABU

Comment a-t-on pu s'en prendre à lui ? À ce grand gentil à la bouille ronde et au sourire enfantin. La mairie de Paris rend hommage à Cabu, un des plus talentueux dessinateurs de presse de sa génération, à travers 350 œuvres de l'artiste. On croise les doigts pour une prolongation des visites et on télécharge le livret-jeu pour les 7-12 ans.

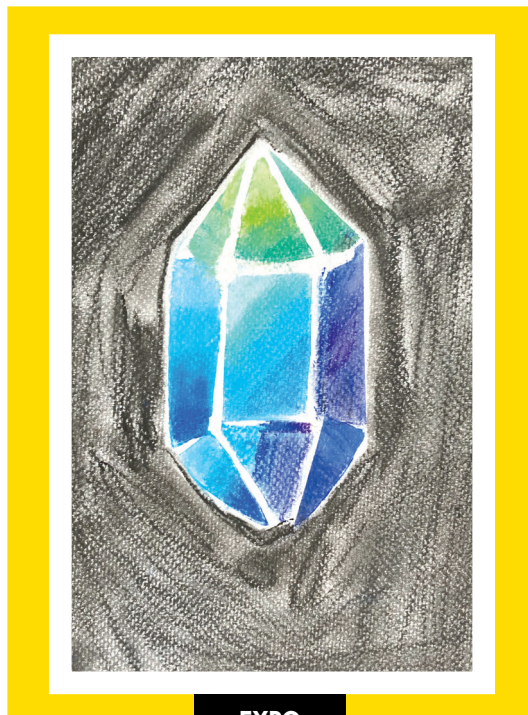
Internet quefaire.paris.fr/leriredecabu

ACTIVITÉS

Mérignac+

Suite au confinement de mars, la ville de Mérignac a imaginé un chouette projet pour les enfants. Organisé par tranche d'âge, le site renvoie vers de nombreux contenus : bricolage, sport, cuisine, activités manuelles... On trouve aussi les coups de cœur des bibliothécaires ou les astuces des médiateurs culturels. Bravo !

Internet plus.merignac.com



EXPO

PIERRES PRÉCIEUSES

Un dialogue scintillant entre l'art et les sciences vous attend au **Muséum national d'histoire naturelle** avec l'exposition « **Pierres précieuses** ». Diamant, rubis, émeraude, aigue-marine, turquoise plongent le visiteur dans l'histoire de la Terre. Émerveillement garanti ! Et en attendant la réouverture, consultez l'application d'audioguide.

Jusqu'au 14 juin 2021.



jardindesplantesdeparis.fr

© Alice Dorian

ALBUM

Un guide bien fait

Pour répondre aux questions des enfants sur le coronavirus, téléchargez gratuitement l'album dessiné par Axel Scheffler, l'illustrateur du célèbre Gruffalo. Qu'est-ce que le coronavirus ? Comment l'attrape-t-on ? Pourquoi les gens ont-ils peur ? Qu'est-ce que le confinement ? Tout y est !

Internet gallimard-jeunesse.fr



CHANT

CONTE MUSICAL

Vox, ma chorale interactive est un portail numérique gratuit de Radio France. Développé en partenariat avec Arte et la Sacem, il propose de nombreuses ressources autour de la voix et du chant choral. Cliquez et écoutez le conte musical *Émile au cinéma* de Lise et Cécile Borel. L'histoire d'un jeune garçon vivant parmi les héros de tous les films qu'il a pu voir au cinéma.

Internet vox.radiofrance.fr

Des nouveautés pour les petites oreilles

PODCASTS

On peut dire que France Inter gâte nos petits choux. Deux nouveaux podcasts sont à découvrir sur les plateformes d'écoute. Si vos 7-10 ans ont suivi l'âpre bataille entre Donald Trump et Joe Biden, c'est le moment de leur faire découvrir la série de huit épisodes intitulée *L'Amérique pour les kids*. Ils partiront dans l'espace, visiteront la Maison-Blanche, feront connaissance avec les

cowboys et les indiens... Autre nouveauté : le podcast Olma, concocté par Mathieu Vidard et Lucie Sarfaty. Le duo de la Tête au carré a convoqué de grands scientifiques – Yaël Nazé, Hubert Reeves, François Forget – pour proposer un voyage savant aux 8-12 ans. Passionnant !

Internet franceinter.fr



SPECTACLE



Guignol masqué

« Ça parle d'une mère au bout du rouleau, d'un masque volé, et d'un gendarme un peu tendu ». L'humoriste Nora Hamzawi, en proie aux insomnies pendant le premier confinement, a créé son « Théâtre d'en attendant », et un spectacle de Guignol pour les petits. À visionner gratuitement. Contribution au chapeau !

theatre.norahamzawi.fr

© Thibault Millet



© Succession H. Matisse

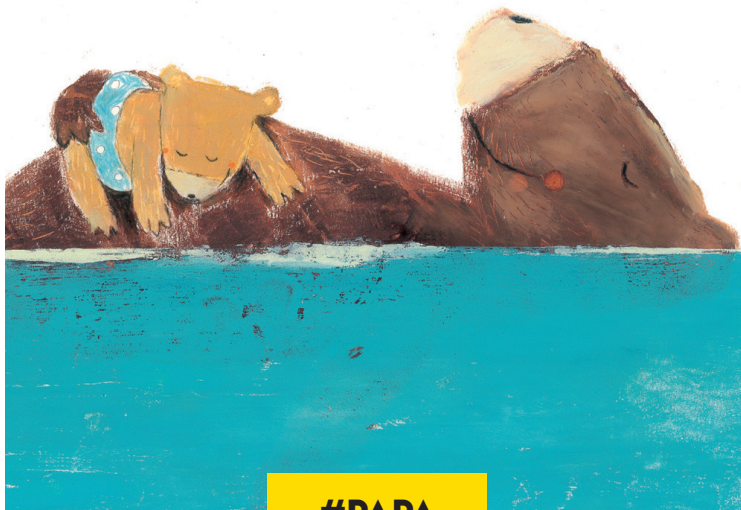
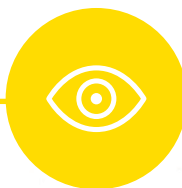
TUTO

MATISSE

En 1929, le milliardaire Albert Barnes commande à Matisse une fresque de 52 m². Physiquement affaibli, l'artiste invente alors la gouache découpée. Une technique facile à reproduire avec les enfants. Le Centre Pompidou en a fait un super tuto ! À vos ciseaux !



Exposition jusqu'au 22 février 2021. Le tuto est par ici : bit.ly/3nnPkKy



© Émile Jadoul

#PAPA

À la trappe le Père Noël qui fait parler de lui en décembre !
Voici trois livres jeunesse qui explorent le lien père-fils avec beaucoup de délicatesse.

ROMAN

MON PÈRE DES MONTAGNES

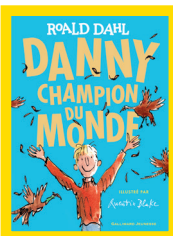


« On n'est pas fâchés, j'ai plutôt le sentiment qu'on est gênés ». La mère de Lucas a tout organisé : l'adolescent doit partir en vacances en tête à tête avec son père dans le chalet isolé qu'il retape. Est-ce l'heure des retrouvailles ? Le lien est bien là chez ces deux-là, mais tout enfoui. Très beau. À partir de 13 ans.

Éd. du Rouergue, 9 €.

HUMOUR

DANNY, CHAMPION DU MONDE



« Mon père était sans nul doute le plus merveilleux et le plus passionnant des pères qu'un garçon ait jamais eu ». Savourez, avec vos enfants, ce récit célèbre de Roald Dahl, magnifiquement illustré par Quentin Blake. Un roman génial, aussi déjanté qu'émouvant. À partir de 9 ans.

Éd. Gallimard jeunesse, 14,90 €.

ALBUMS

ÉMILE JADOUL POUR LES PETITS



Un bisou tout là-haut, Papa-île, Les Mains de papa, Poule mouillée... Il y a souvent des papas chez l'auteur Émile Jadoul. « Au travers de mes livres, je crois que j'ai voulu donner une vraie présence aux papas, qui ont été souvent inexistants dans le quotidien des petits. Aujourd'hui, il y a une proximité qui s'est installée. » Des lectures d'une douceur absolue. À partir de 3 ans.

Éd. L'école des loisirs.



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. L'indignation ne suffit plus, il faut agir !
2. Chacun est responsable de cette terrible fabrique du silence
3. Quelle société laisse ses enfants en détresse ?



Protégeons
vraiment
les enfants !

Pourquoi une telle omerta sur les violences sexuelles subies par les enfants ? Toutes les études existent, avec des statistiques qui ne changent pas d'année en année. Pourtant, **les pouvoirs publics agissent peu** pour changer la donne. Quel déclic attendons-nous pour protéger les enfants ?

Texte :
ANNE-FLORE HERVÉ



© Stéphanie Branchu - Les Films du Kiosque

Sommes-nous en capacité de protéger nos enfants contre les violences sexuelles ? Isabelle Aubry, présidente de l'association Face à l'inceste¹ estime que non. Depuis vingt ans, elle propose des actions « faciles à mettre en œuvre ». « Mais en France, c'est la politique des petits pas. Il n'y a pas de politique globale et donc de réseau à l'échelle nationale pour lutter contre ce fléau, déplore-t-elle. Quand un professionnel dépiste quelque chose, il est encore seul. » Le ton est las, un peu désabusé, au point qu'elle évoque à peine le premier plan de lutte contre les violences faites aux enfants de 2017. Une avancée, certes, mais « un plan sans budget, se souvient-elle. On est dans des effets d'annonces, pas dans l'action. »

Quant aux 22 mesures annoncées par Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, lors de la journée internationale des droits de l'enfant de 2019, qui s'en souvient ? Pourtant, dans son plan intitulé « Je veux en finir avec la violence. Et vous ? », les chiffres sont édifiants : « Il est possible d'estimer que chaque année, plus de 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols ou des tentatives de viol, en majorité incestueux ». Mais depuis un an, dix ans, vingt ans... rien. Silence radio. Un silence assourdissant, installé, avec plusieurs épaisseurs.

Celui de la victime d'abord, réduite au mutisme par son agresseur. Celui des proches qui devinent ou qui savent... « Mais en parler, ça remet toute la structure de la famille en cause qui risque de s'écrouler, analyse Isabelle Aubry. Alors, c'est le déni. La plupart du temps, la victime accepte au profit de la cohésion familiale. » Le même phénomène est constaté pour la pédocriminalité. « Le groupe défend sa cohésion, même s'il doit sacrifier un de ses éléments », ajoute-t-elle.

Le silence de tout un chacun aussi, car les mots incestes et pédocriminalité dérangeant, effraient et demeurent un tabou. Celui de la justice, car « pour lutter contre un tabou, il faut commencer par le nommer », rappelle Isabelle Aubry. Son association s'est battue pour que le mot incestes, disparu à la Révolution, soit à nouveau inscrit dans le code pénal. « Nous voulions qu'il soit comme au Canada, considéré comme crime spécifique, précise-t-elle. Il a juste été intégré dans la loi en 2016 en surqualification des infractions sexuelles existantes. » Mais seulement 4 % des viols sur mineurs²

« En parler, ça remet toute la structure de la famille en cause qui risque de s'écrouler. Alors, c'est le déni. »

— ISABELLE AUBRY, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION FACE À L'INCESTE



119

SI VOUS ÊTES CONFRONTÉ

ou préoccupé par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être (violences psychologiques, physiques et sexuelles), il faut absolument appeler le 119.

font l'objet de plaintes. 30% des plaintes sont instruites, dont la moitié est déqualifiée et correctionnalisée. 70 % sont classées sans suite...

À qui profite ce silence ? Pendant deux ans, la journaliste Charlotte Pudlowsky a enquêté sur l'inceste. Dans son podcast *Ou peut-être une nuit*³, l'autrice s'implique et rythme sa narration captivante par des témoignages poignants et des paroles d'experts éclairantes. À la fin du cinquième épisode, elle évoque l'ordre social du silence, fondé sur le patriarcat. « Toutes les histoires des personnes rencontrées tissaient des fils communs. Les mêmes mécanismes étaient à l'œuvre. J'ai alors compris que l'inceste était quelque chose de systémique, se souvient Charlotte Pudlowsky. La domination patriarcale installée dans les familles, on la retrouve à l'œuvre dans toute la société. »

De ces silences imbriqués découle une inaction avec des conséquences graves. Selon la Haute autorité de la santé, « les maltraitances sexuelles sur mineur ont un impact à court et long termes sur la santé physique (troubles du comportement alimentaire, addictions)..., le développement psychique (dépression, pulsions suicidaires...) et la vie sociale (peur des autres...). Leur

« Le tabou émane des adultes. Les enfants n'ont pas peur d'être informés. »

—
ANDRÉA BESCOND, RÉALISATRICE DU FILM LES CHATOUILLES

survenue dans un contexte familial en aggrave le retentissement. »

« Il y a urgence à mettre le sujet dans le débat public et de sortir du déni », estime Estelle Colas, directrice Grandes causes de la plateforme Make.org, dont la mission est de mobiliser la société civile autour d'une thématique d'intérêt général. La plateforme a découvert le fléau des enfants victimes de violences lors de sa première grande cause en 2017 qui portait sur les violences faites aux femmes. « Des associations nous ont aussi interpellés. Nous nous en sommes donc emparé. » Les résultats de la consultation citoyenne seront dévoilés lors des États généraux de l'enfance (EGE) prévus initialement le 16 novembre 2020, mais reportés pour cause de confinement¹.

De leur côté, les associations qui se battent depuis de nombreuses années, proposent des solutions qui commencent à faire leur chemin. Parmi elles, le dépistage systématique. « Pour moi, un médecin qui n'est pas capable d'entendre est plus douloureux qu'un médecin qui pose la question », assure Isabelle Aubry, elle-même ancienne victime d'inceste. Mais cela implique de former davantage de professionnels, notamment sur les psychotraumatismes qu'engendrent ces violences. Pour mieux les comprendre, les repérer et les traiter...

En attendant que la société évolue de manière significative, chacun à son niveau peut briser le silence. Et prévenir les enfants. « Le tabou émane des adultes. Les enfants n'ont pas peur d'être informés », assure

Andréa Bescond. La danseuse et comédienne raconte dans le film *Les Chatouilles* les violences sexuelles qu'elle a subies enfant. Le pédocriminel était un ami de la famille. Elle vient de publier trois livres ludiques à destination des enfants pour instaurer le dialogue entre petits et grands et parler de violence avec bienveillance. « La pédocriminalité peut être sérieusement ébranlée par la prévention. Plus un enfant connaît ses droits, moins il sera une proie qui se laissera enfermer dans le silence. »

- (1) Vingt ans après sa création, « Face à l'inceste » est le nouveau nom de l'association militante AIVI et celui de son nouveau site facealinceste.fr
- (2) Ces estimations et pourcentages sont tirés d'un article de 2018 intitulé *État des lieux des violences sexuelles faites aux enfants* disponible sur le site de l'association Mémoire traumatique et victimologie : memoiretraumatique.org
- (3) *Injustices*, saison 2, podcast réalisé par Louie Media.
- (4) Make.org (<https://about.make.org/post/grande-cause-pour-la-protection-de-lenfance-lancement-le-23-septembre>) mène également en partenariat avec les magazines de Bayard Jeunesse, une consultation auprès des enfants et adolescents de 8 à 16 ans.



50%

DES ENFANTS qui révèlent l'inceste à leur famille ne sont pas crus (Sondage Ipsos pour Face à l'inceste 2009).

Ils entrent dans le déni et ne parleront en moyenne que 16 ans après les faits (Sondage Ipsos pour Face à l'inceste 2010).

L'AVIS DE LA FCPE

Comme l'artiste Andréa Bescond, la FCPE milite pour une information accrue des enfants. En effet, plus ils connaîtront leurs droits, mieux ils seront en mesure de se défendre ou de trouver des appuis pour le faire, et ce même si la loi n'est pas toujours simple à interpréter (cf page 18). Dans tous les cas, l'enfant doit savoir que personne, ni un adulte ni un camarade, ne peut toucher son corps. C'est la raison pour laquelle la FCPE réclame que des cours soient mis en place

dès la maternelle pour que les enfants connaissent leurs droits, des cours dont la complexité doit évoluer au fil des ans.

Dans le même temps, la FCPE demande que des défenseurs du droit des enfants soient présents au niveau des académies. Il nous paraît essentiel que des experts juridiques puissent accompagner un enfant ou un adulte dès lors qu'il considère avoir été victime et qu'il puisse les saisir facilement.



EN SAVOIR PLUS :

Librairie

- *Et si on se parlait ?* (3-6 ans ; 7-10 ans ; 11 ans et plus), Andréa Bescond et Mathieu Tucker, Harper Collins, 64 pages, 7,50 €.

En ligne

- *Stop aux violences sexuelles*, un livret de Bayard jeunesse à télécharger : bayard-jeunesse.com/infos/wp-content/uploads/2018/10/Livret-STOP_aux-Violences_Sexuelles.pdf





Sur le terrain ...

L'enfant victime devient spectateur

Muriel Salmona, psychiatre à la tête de son association, Mémoire traumatique et victimologie¹, créée en 2009, explique le mécanisme psychotraumatique qui se met en place dans le cerveau de l'enfant victime de violence sexuelle.

Que provoque cette alarme ?

Les amygdales cérébrales commandent une réaction émotionnelle, via la sécrétion d'adrénaline et de cortisol. Leur production génère un stress extrême qui peut être fatal. Le cerveau provoque alors un court-circuit. L'horreur est toujours là, mais émotionnellement, l'enfant ne ressent plus rien. Il devient spectateur de son corps. On parle alors de dissociation.

L'enfant est donc comme un objet face à son agresseur ?

Oui. La dissociation évite l'arrêt cardiaque, mais l'enfant devient un automate, car la dissociation crée une emprise immédiate. L'agresseur fait alors ce qu'il veut de l'enfant : « Tu te déshabilles, tu te mets à genoux, tu ouvres la bouche » et l'enfant

s'exécute. Une attitude qui peut être mal interprétée ensuite, notamment par la justice si elle ignore le mécanisme traumatique. L'enfant n'a aucun moyen de s'opposer aux gestes, ni aux mots de son agresseur.

Que voulez-vous dire ?

Tous les mots que prononce l'agresseur s'installent dans le psychisme de l'enfant. Par exemple, il va dire à l'enfant qu'il aime ça, qu'il en a envie... La honte et la culpabilité qu'éprouve la victime sont imposées par l'agresseur.

Combien de temps dure la dissociation ?

Dix ans, quinze ans, vingt ans... tout le temps que la victime est en contact avec

Pour la psychiatre Muriel Salmona, le nombre de personnels formés et compétents pour prendre en charge les psychotraumatismes des enfants victimes de violences sexuelles est encore très insuffisant.



LA PAROLE À ...

« Si on prend l'exemple de quelqu'un qui est roué de coups de barre de fer, cela ne viendrait à l'idée de personne qu'on puisse s'en sortir sans soins pour réparer les blessures et les fractures Le traitement consiste à protéger, à faire des liens, à comprendre, à décoloniser la victime de l'agresseur, et à remettre le monde à l'endroit. »

—
MURIEL SALMONA

de son corps

l'agresseur. C'est la dissociation qui est à l'origine de l'amnésie traumatique. À la place de la mémoire autobiographique, il y a une sorte de magma : la voix, les mots, la haine, l'excitation de l'agresseur sont mélangés à la peur, la terreur et l'horreur vécues par l'enfant. La victime est en quelque sorte colonisée par la perversité de l'agresseur, elle se déteste et s'imagine être un monstre. D'où son silence radical.

Qu'est-ce que la mémoire traumatique ?

Elle fait revivre à l'identique les violences comme une machine à remonter le temps incontrôlable et se traduit par des flash-back, des illusions sensorielles, des cauchemars. Tout le temps que la victime est dissociée, les images reviennent mais

sans émotions. Mais dès qu'elle n'est plus dissociée, car libérée de son agresseur, la mémoire traumatique explose. La victime, prise dans un tsunami émotionnel, a le sentiment de devenir folle. Pour y faire face, il y a deux stratégies de survie : les conduites d'évitement (repli sur soi) ou les conduites « dissociantes » (la victime se « redéconnecte » via des substances ou des prises de risque). Du coup, leurs comportements impliquent des jugements qui se retournent souvent contre elles. C'est très injuste.

La victime peut-elle s'en sortir ?

Oui, bien sûr, mais avec des soins et une prise en charge pour traiter les psychotraumatismes. Certes, le crime n'est pas

réparable mais les impacts traumatiques le sont tout au long de la vie. À condition de tomber sur du personnel formé et compétent. Leur nombre reste encore malheureusement très insuffisant.

(1) memoiretraumatique.org

La répression des infractions sexuelles sur les mineurs est-elle suffisante ?

Pour de nombreuses associations, un enfant de moins de 15 ans est forcément non consentant. Ce que ne dit pas la loi. **Repères.**



Ce que punit la loi

L'agression sexuelle, un acte sexuel sans pénétration, commis par violence, contrainte, menace ou surprise ; l'atteinte sexuelle, tout comportement en lien avec l'activité sexuelle (avec ou sans pénétration) adopté par un majeur à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans, sans qu'il y ait violence, contrainte, menace ou surprise ; le viol, un acte sexuel, avec pénétration, commis par violence, contrainte, menace ou surprise.

La notion de consentement

Le mot consentement, notion subjective, n'est pas inscrit dans la loi mais son expression est définie par l'absence de « violence, contrainte, menace ou surprise ». Ainsi, pour que la victime soit considérée comme « non consentante » et que l'acte jugé soit qualifié de viol ou d'agression sexuelle, le ministère public doit apporter la preuve que la victime a été violentée, contrainte, menacée ou surprise. Si la victime a moins de 15 ans et que l'expression du « non-consentement » ne peut être établie, l'acte est qualifié d'atteinte sexuelle. C'est ce qui s'est passé à Pontoise en 2017. La relation entre une enfant de 11 ans et un homme de 28 ans a été requalifiée d'« atteinte sexuelle » et non de « viol », parce que le parquet estimait que rien ne prouvait que l'acte ait été imposé par la contrainte, la violence, la menace ou la surprise.

« L'irréfragabilité » en question

Suite à l'affaire de Pontoise, le gouvernement avait annoncé la fixation d'un âge minimum au consentement sexuel de 13 ou de 15 ans. Mais considérer

comme viol tout acte sexuel entre un majeur et un mineur sous le seuil de 13 ou 15 ans revêt un caractère irréfragable (qu'on ne peut contredire). Ce qui est contraire aux principes fondamentaux de la Constitution, notamment au principe de la présomption d'innocence prévu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. De ce fait, la loi Schiappa votée en 2018 ne pose pas d'âge minimum au consentement sexuel mais précise les circonstances dans lesquelles un acte sexuel commis avec un mineur peut être considéré comme un viol.

Un débat toujours vif

Il y a d'un côté ceux qui estiment que la loi est suffisante pour embrasser la complexité et la diversité des situations. De l'autre, ceux qui estiment que la France, qui a signé la Convention internationale des droits de l'enfant, ne protège pas comme il se doit les enfants contre toutes les formes de violences sexuelles. Parmi eux, la Voix de l'enfant. L'association demande « une réforme de fond sur la répression des violences sexuelles commises à l'encontre des mineurs et la poursuite de l'étude engagée sur la création d'un crime et d'un délit autonomes ne nécessitant pas d'apporter la preuve d'une violence, contrainte, menace ou surprise. Il s'agirait de faire le choix de la présomption simple afin que l'enfant soit présumé victime, sans empêcher à la défense d'apporter une preuve contraire. » Une pétition qui a déjà récolté plus de 588 000 signatures est en ligne pour changer la loi.



EN SAVOIR PLUS :

Textes juridiques

- Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au JO du 5 août 2018 : legifrance.gouv.fr
- Avis du Conseil d'État portant sur un projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes commises contre les mineurs et les majeurs : conseil-etat.fr

Pétition

- Sur change.org : « Viol d'enfant : Changeons la loi car un enfant n'est jamais consentant ».



Repérer et agir au sein de l'école

Un lieu privilégié d'observation

Au contact quotidien des élèves, l'école offre un cadre favorable à l'écoute de l'enfant. Tout personnel de l'Éducation nationale peut repérer des signes de souffrance ou de mal-être d'un enfant ou recueillir ses confidences. Parfois, plusieurs signes caractérisent la situation de danger ou de risque de danger.

Une analyse collective

Lorsqu'un personnel de l'Éducation nationale suspecte qu'un élève est en danger, la règle est de ne jamais rester seul et d'échanger avec d'autres professionnels au sein de l'école : l'assistant de service social, le CPE, l'infirmier, le médecin, le psychologue de l'Éducation nationale, le directeur de l'école ou encore le chef d'établissement et, selon les cas, les conseillers techniques sociaux et/ou de santé de la direction académique. Chacun, avec ses compétences, analyse la situation, ce qui permet de

confronter les points de vue et de décider collégialement comment agir.

Une information préoccupante

Après une réflexion partagée et si le doute persiste, le personnel doit transmettre par écrit les éléments de la situation au président du conseil départemental en adressant une information préoccupante (IP) à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des IP. Il n'existe pas un formulaire type fixé par la loi. Cependant, dans cette fiche doivent apparaître des informations concernant le « signalant », l'enfant et sa famille.



EN SAVOIR PLUS :

À télécharger : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Protection_de_l_enfance/59/O/procEDURE-enfant-danger_39859O.pdf

I. QUELLE FORMATION POUR LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE ?

L'article L 542-1 du code de l'éducation prévoit une formation initiale et continue dans le domaine de la protection de l'enfance en danger. La formation continue a pour objectifs la sensibilisation au repérage de signaux d'alerte, la connaissance du fonctionnement des dispositifs départementaux ainsi que l'acquisition de compétences pour protéger les enfants en danger ou susceptibles de l'être.

2. QUEL EST LE PROFIL DES AGRESSEURS SEXUELS ?

L'agresseur est dans 9 cas sur 10 un homme, âgé en moyenne de 30 ans, mineur dans 30% des cas. La plupart des violences sexuelles ont lieu dans le cadre familial, commises par un proche parent, et sont donc incestueuses. (Source : *Mémoire traumatique et victimologie*)

3. QU'EST-CE QUE LE « NURSING PATHOLOGIQUE » ?

Sous couvert d'actes d'hygiène ou de soins, l'agresseur assouvit ses pulsions en pratiquant des toilettes vulvaires trop fréquentes, des décalottages à répétition, des prises de la température inutiles plusieurs fois par jour, lavements...et ce jusqu'à un âge avancé de l'enfant. C'est une relation fusionnelle dans laquelle l'enfant est un objet sexuel. (Source *Face à l'inceste*)



En cas de danger grave ou imminent, le personnel de l'éducation peut aviser un signalement au procureur de la République.



Les stages de 3^e, version Covid

Facultatifs cette année en raison de la crise sanitaire, les stages de 3^e restent « très souhaitables », a rappelé Jean-Michel Blanquer. Mais le deuxième confinement risque de compliquer encore la tâche aux élèves.

Texte : PAULINE BANDELIER

D'une durée de 3 à 5 jours à réaliser entre novembre et mars, la séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire en classe de 3^e. Son intérêt : découvrir les codes du monde professionnel et se confronter à la réalité d'un métier. Mais cette année, entre télétravail et chômage partiel, l'accueil des stagiaires s'avère compliqué. C'est pourquoi les sénateurs ont obtenu le 14 octobre dernier « l'annulation de l'obligation du stage de 3^e » par le ministre de l'Éducation nationale. Casilde Maytié, qui réside à Montégu en Vendée, a ainsi renoncé à son rêve de découvrir le métier d'ingénieur du son à France Inter. Elle a élargi ses recherches aux salles de concert et aux radios locales, en s'appuyant sur son réseau scolaire et familial. Mais n'est pas prête à envisager un stage en télétravail : « Il y a beaucoup de manipulations, c'est important d'être sur place » justifie la collégienne. Une opposition au télétravail que partage l'association Viens voir mon taf, qui aide les élèves sans piston à décrocher un stage de 3^e : « La fracture numérique mettrait beaucoup d'élèves sur le

bord de la route, nous préférons qu'une entreprise ne s'engage pas », explique Guillaume Perennes. Ce dernier déconseille également de faire un stage « par dépit » dans un secteur où l'on a aucune motivation à travailler. Mais alors qu'un nouveau confinement a été décrété le 30 octobre pour un mois minimum, les élèves qui n'ont pas d'entreprise prête à les recevoir peuvent-ils encore espérer trouver ? Oui affirme le responsable pédagogique, qui assure que de nombreux établissements ont reporté leurs dates de stage à 2021.

Des immersions en réalité virtuelle

Pour ceux qui ne réussiront pas à trouver un stage ou obtiendront des semaines incomplètes, le ministre de l'Éducation nationale a appelé à développer « des initiatives en matière d'orientation et d'information, [...] des modules vidéo, des formations sur le monde du travail, les possibilités d'orientation. » En partenariat avec l'Onisep, Viens voir mon taf prévoit par exemple d'inviter dans ses collèges partenaires, des professionnels qui



3 QUESTIONS À SE POSER

1. Faut-il faire une croix sur certains secteurs ?

Pour des raisons évidentes, le secteur de la santé est peu susceptible de recevoir des stagiaires cette année, de même que les maisons de retraite ou les organismes qui accueillent des personnes âgées. Enfin, les secteurs sportifs et animaliers sont, chaque année, submergés de demandes dès l'été.

2. Mon enfant est-il prêt pour son stage ?

L'application mobile Viens voir mon taf propose aux élèves qui ont obtenu leur stage des checklists avant, pendant et après, afin des les aider à se préparer au mieux et à tirer le maximum de bénéfices de cette expérience.

3. Mon entreprise peut-elle prendre un stagiaire ?

En ces temps si particuliers, l'engagement de chaque parent est plus que jamais nécessaire. Si vous pouvez aider des élèves en partageant votre carnet d'adresses, n'hésitez pas ! Au niveau national ou régional, des sites internet et mobiles permettent de diffuser les offres.

réaliseront des mises en situation en s'appuyant notamment sur des saynètes d'improvisation. L'association réfléchit également à des immersions en réalité virtuelle, où des représentants de différents métiers décriront leur travail au quotidien. L'objectif : tester ces contenus dans certains collèges, à partir de la mi-novembre.

En savoir plus

Site web

- Un portail d'information utile : <https://readymag.com/edugouv/tutostages/>

En pratique

Psychiatrie

Des TOC exacerbés par la peur du coronavirus



Le climat anxiogène lié au Covid-19 favoriserait, chez les enfants, l'apparition ou l'intensité de troubles obsessionnels compulsifs, notamment ceux liés à des angoisses de propreté.

Texte : MARIANNE PEYRI

Le confinement et la crise sanitaire ont généré de nouvelles peurs chez les plus jeunes.

Certains, notamment ceux chez qui ce type de craintes était déjà présent, développeraient ainsi davantage de troubles anxieux, dont l'une des formes les plus fortes sont les TOC, les troubles obsessionnels compulsifs.

Comment les repérer ? L'enfant ne peut s'empêcher de développer des comportements répétitifs et ritualisés ou « compulsions », afin de calmer une angoisse : peur de la contamination, de perdre un proche, qu'un malheur n'arrive... Ces attitudes sont du même ordre que les superstitions, mais sous une forme très puissante et obsessionnelle.

Si ces troubles se déclarent en moyenne vers l'âge de 11-12 ans, il n'est pas rare que des plus petits soient touchés. Et beaucoup de ces angoisses enfantines, avant même la pandémie, sont liées à la propreté. L'enfant se lave les mains

des dizaines de fois par jour jusqu'à en avoir la peau décolorée, multiplie les douches, refuse de toucher une poignée de porte, se colle un objet dans la main pour éviter tout contact et contrer leur peur d'être contaminé. Au moment du coucher, il met en place des rituels interminables de nettoyage, de rangement, de comptage, de symétrie..., persuadé que ces « gestes » conjurent un malheur éventuel.

Agir dès les premiers signes

Commençant de façon insidieuse, sources de soulagement dans un premier temps, ces TOC ont sur le long terme un fort retentissement sur la vie sociale, familiale et scolaire : manque de sommeil, refus d'aller à l'école, quotidien monopolisé par des crises de colère et de rage s'il ne peut accomplir sa compulsion... L'enfant et sa famille sont ainsi entraînés dans une spirale difficile à stopper.

Avec la crise sanitaire, les injonctions

LES THÉRAPIES COMPORTEMENTALES

Certains pédopsychiatres et psychologues proposent des thérapies cognitivo-comportementales (TCC) donnant de bons résultats. Elles aident l'enfant et ses parents à comprendre les mécanismes qui maintiennent le trouble. Le travail est mené avec l'enfant, considéré comme l'acteur principal de la thérapie, sur les pensées, les comportements et les émotions associés au TOC pour mieux le déjouer au quotidien. Lorsque ces thérapies n'ont pas eu un effet suffisant, une prise en charge médicamenteuse peut être proposée, le plus souvent par des antidépresseurs.

sur le lavage de mains, l'hydrogel et le port du masque présentent le risque de légitimer ses angoisses. Une prise en charge rapide – ne serait-ce qu'en allant voir son généraliste ou un pédiatre dans un premier temps, car les délais d'attente chez les pédopsychiatres peuvent être longs –, est dès lors conseillée car plus le TOC est ancré, plus il est compliqué de le faire disparaître. Le rôle des parents est crucial, mais non moins complexe. Ils doivent refuser d'entrer dans les rituels trop figés de l'enfant et l'inciter, sans le mettre en échec, à faire face à une situation redoutée et ainsi mettre fin à ses stratégies d'évitement..

— Avec l'aide du psychiatre **Alexandre Hubert**, service de l'enfant et l'adolescent de l'hôpital Robert-Debré à Paris.

Liens utiles

Sites web

- Une liste de conseils délivrés par les médecins : pedopsydebre.org/post/ressources-pour-les-parents-d-enfants-et-adolescents-avec-un-trouble-obsessionnel-compulsif-toc
- Une mine de ressources sur aftoc.org

En pratique



Sécurité affective Que la fête commence...

En famille ou avec les amis, la fête est un rituel qui permet d'accompagner les transitions et de nourrir les sentiments de joie et de sécurité.

Texte : PAULINE BANDELIER

Moment fort et intense sur le plan émotionnel, la fête attise l'imagination et l'excitation : « Le sapin qui s'illumine, les lumières et les cadeaux renvoient au merveilleux et constitue une parenthèse enchantée dans le froid et la grisaille de l'hiver. Toutes les fêtes, et surtout Noël, ont une fonction antidépressive », souligne Maria Hejnar, psychologue clinicienne. Les fêtes sont aussi des moments où les adultes sont plus disponibles, plus détendus, ce qui change du quotidien et les transforment en occasions magiques, symboles de générosité, de joie et de sécurité. « J'aime beaucoup Noël car je revois mes proches, c'est une fête intime et tranquille », raconte Judith, 12 ans. Les fêtes qui reviennent au même moment chaque année, comme les anniversaires, rythment la vie familiale ; elles permettent donc à l'enfant de se situer dans le temps et développent son sentiment d'appartenance. « Ma fête préférée

est mon anniversaire, qui est le 1^{er} janvier ! On invite du monde à la maison et on écoute de la musique. Cette année, on a organisé une chasse au trésor, j'étais très content », raconte Lucas, 6 ans.

Amitié et liberté

Lors de fêtes avec ses amis, les enfants y sont libres d'expérimenter les relations sociales, de renforcer les liens et d'affirmer leur individualité dans un autre cadre que celui de l'école. L'enfant acquiert de nouvelles compétences et développe la maîtrise de soi dans ses relations aux autres, tout en s'amusant, souligne Maria Hejnar. « J'aime les fêtes entre amis car on peut se raconter des choses », mais aussi « écouter de la musique et faire des karaokés », explique Judith. Des réunions entre amis qui deviennent particulièrement importantes à l'adolescence, où les fêtes familiales peuvent être vécues comme des contraintes.



AVIS D'EXPERT



DANAE PANAGIOTOU,
psychologue clinicienne-
psychothérapeute

« La période actuelle est marquée par les angoisses de maladie et de mort. Les enfants ressentent l'insécurité liée au fait de ne pas savoir quand aura lieu le déconfinement et si passer Noël en famille sera possible ou non. S'ajoute la pression de continuer à apprendre. Face à cette situation difficile, il est plus que jamais essentiel de garder cette notion de fête pour nourrir la joie et la sécurité émotionnelle, surtout face à la suspension des activités extrascolaires. Tant que les parcs restent ouverts, on peut organiser des mini-fêtes en famille dans la limite d'une heure où l'enfant pourra manger son gâteau préféré, puis rentrer à la maison partager une activité manuelle en visio avec un ami par exemple. Via les écrans, on peut aussi organiser des soirées déguisées thématiques (créature mythique, clown, héros préféré...), mais aussi des réunions familiales où l'enfant fera un dessin ou confectionnera un cadeau pour faire plaisir à ses grands-parents. »

En pratique



Liens utiles

Contact

• Maria Hejnar : psychologueparis-7.fr

Album jeunesse

• Noël des ramasseurs de neige, Jacques Prévert, Nathalie Novi, éd. Rue du monde, 16 €.



Le lien famille-école plus que jamais nécessaire

Après l'assassinat de Samuel Paty, certains médias s'interrogent sur **la place des parents d'élèves à l'école**. Et si la coéducation était au contraire la solution pour éviter de tels drames ?

Texte : PAULINE BANDELIER

La vidéo, postée sur les réseaux sociaux, d'un parent d'élève attaquant les méthodes d'enseignement de Samuel Paty quelques jours avant son horrible assassinat pose la question de l'intervention des parents dans les contenus pédagogiques : « Ce père a tourné et diffusé une vidéo d'incitation à la haine. Il n'était clairement pas dans son rôle de parent d'élève », estime Carla Dugault, co-présidente de la FCPE. Cette dernière met toutefois en garde contre la tentation de jeter le bébé avec l'eau du bain : « Le travail mené depuis 70 ans par la FCPE en faveur de la coéducation ne doit pas être remis en cause. Pendant le confinement, la coopération entre parents et enseignants s'est au contraire renforcée et a montré que la communauté éducative avait besoin des parents », affirme la co-présidente. Un avis que vient appuyer l'analyse du pédagogue Philippe Meirieu : « Ce que révèle cet effroyable attentat et ce que nous savions, parce que les études sociologiques le montrent, c'est la tenta-

tion chez certains parents d'instrumentaliser l'école au service de leur idéologie. S'il est essentiel, face à ces comportements scandaleux et à la montée de l'individualisme, de rappeler que l'école est un bien commun, s'en servir pour remettre en cause la coéducation risquerait d'aggraver le fossé entre l'école et les familles qui ne se sentent déjà pas reconnues. » Et de fragiliser encore plus l'école publique.

Changer les modalités de la relation famille-école

Initié en 1960, l'engagement de la FCPE en faveur de la coéducation s'est construit en plusieurs étapes. Dès 1968, les parents siègent dans les conseils d'administration et les conseils de classe des collèges et des lycées, une disposition étendue à l'école primaire à partir de 1975. Des avancées complétées à partir des années 2000 par plusieurs textes officiels, l'un des plus importants étant la loi d'orientation et de programmation pour la



2 NOVEMBRE 2020

AU RETOUR

des vacances d'automne, les parents d'élèves FCPE ont diffusé aux élèves de la maternelle au lycée un document conçu par la FCPE nationale, intitulé *La laïcité pour les parents et leurs enfants*. À télécharger sur fcpe.asso.fr.



ILS ONT DIT

refondation de l'école de la République de 2013. Elle prévoit notamment, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents d'élèves et des délégués.

Si les textes sont là, Clément Peyrottes, enseignant du premier degré dans le Val-de-Marne et délégué SE-Unsa, estime que l'objectif n'est pas atteint, notamment à l'école maternelle et élémentaire. Le professeur regrette en particulier le taux de participation « famélique » des familles aux élections de parents d'élèves, alors même que ces élections peuvent être organisées par correspondance.

Mais peut-on réellement faire reposer sur les épaules des parents d'élèves la fragilité de la relation famille-école quand rien n'est mis en place pour créer de véritables conditions d'accueil ? Le ministre de l'Éducation nationale lui-même n'envoie pas le bon message quand il déclare le 25 octobre 2020 dans une interview accordée au *Journal du dimanche* : « Il faut donc retrouver cette règle d'airain : les parents ne se mêlent pas de pédagogie ». Comment ne pas être surpris par cette rhétorique de la division ? Renvoyer dos à dos parents et enseignants n'est pas nouveau mais ne semble pas être la meilleure des options aujourd'hui.

« Il faudrait engager les parents d'une autre manière, leur montrer comment nous travaillons, mais aussi discuter régulièrement pour désamorcer les interrogations, et pourquoi pas s'appuyer sur leurs compétences », poursuit Clément Peyrottes, le délégué syndical. Quitte à évoquer ensemble les questions sensibles comme la laïcité ? « Pourquoi pas », réagit Philippe Meirieu. Sur les questions numériques, on ne peut s'en remettre complètement ni à l'école ni aux parents, c'est la même chose pour la laïcité qui relève à la fois de l'éducation familiale et de l'école. Si on écarte les parents, ces derniers seront tentés d'aller dans le privé ou de chercher à faire pression sur l'école à travers les réseaux sociaux. »

Davantage de dialogue pour désamorcer les conflits

À condition toutefois d'accompagner les professeurs : « La question de l'usage des caricatures ne fait pas consensus et il peut être utile pour les chefs d'établissement de conduire un travail avec les équipes enseignantes pour décider comment les aborder aux mieux », suggère Clément Peyrottes. « Le ministère devrait former davantage les directeurs d'école sur ces sujets et leur apprendre à désamorcer les conflits, car il arrive parfois que certains enseignants appréhendent les réunions avec les parents », abonde Carla Dugault.

À la suite de l'attentat de Conflans, la FCPE a élaboré un document pour réaffirmer le principe de laïcité et rappeler aux parents la façon dont il est

“Remettre en cause la coéducation risquerait d'aggraver le fossé entre l'école et les familles qui ne se sentent déjà pas reconnues”

—
PHILIPPE MEIRIEU,
pédagogue

appliqué à l'école : « Il est important de réexpliquer le rôle de chacun au sein de la communauté éducative, les parents FCPE étant là aussi pour assurer la médiation quand les situations le nécessitent, souligne la co-présidente. Sur le terrain, il est plutôt rare que la relation entre les parents et les enseignants relève du rapport de force, comme beaucoup veulent le faire croire. Beaucoup d'établissements scolaires misent sur la coéducation pour instaurer un climat scolaire serein et construisent des projets main dans la main pour la réussite des élèves. »

Les enseignants réclament à raison que les familles soient des alliées de l'école. Mais, comme le sociologue Pierre Périer l'a rappelé de nombreuses fois dans ses travaux, il est difficile pour beaucoup de parents d'endosser un rôle que l'école « a défini pour eux mais sans eux ». Changeons les modalités de ce lien, et tout le monde en sortira grand.

(1) Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.



TEXTES

réglementaires majeurs ont été publiés en 2006 et font office de référence : le décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 et la circulaire n°2006-137 du 25 août, tous deux parus au *Bulletin officiel* du 31 août 2006.

En pratique



Liens utiles

Ouvrages

- *Les relations école-familles. Mettre en œuvre et faciliter les bonnes pratiques*, Jean-Louis Auduc, Valérie Duffez, Eddy Maréchal et Valérie Marty. Ed. Dunod, juin 2019.
- *Des parents invisibles. L'école face à la précarité familiale*, Pierre Périer, PUF, coll. Éducation et société, 2019.

Décryptage

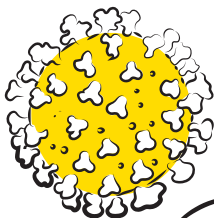
Bien porter son masque

Agaçant, contraignant, le masque est pourtant aujourd'hui **la seule barrière efficace** contre le virus.

Illustration : DAVID LORY

1. Rappeler à son enfant à quoi sert de porter un masque.

« Le masque permet aux personnes de te protéger et de se protéger du coronavirus. Le masque est une barrière contre les postillons qui peuvent contenir le virus. »



2. Se laver les mains avant toute manipulation avec du savon ou du gel.

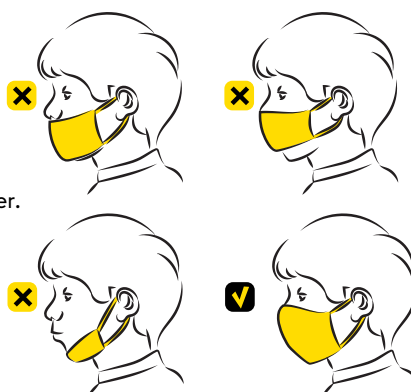


3. Saisir son masque uniquement par les élastiques et le placer derrière les oreilles.



- 4.

Le pincer sur le nez et l'abaisser sous le menton. Ne plus le toucher.



5. Changer de masque toutes les 4 heures.



6. Jeter le masque en papier à la poubelle ou mettre son masque en tissu dans une pochette plastique dans son cartable pour le mettre à la machine en rentrant.



7. Se laver à nouveau les mains !



Depuis le début de la pandémie, la FCPE réclame que l'État prenne en charge l'achat des masques pour tous les élèves.

Liens utiles :

Une vidéo : dailymotion.com/video/x7tk257

Un poster : sparadrap.org

L'AVIS DE LA FCPE

Depuis la rentrée du 2 novembre 2020, le masque est devenu obligatoire pour les enfants dès l'école élémentaire, soit à partir de 6 ans. Une nouvelle règle qui a suscité beaucoup de réactions, plus ou moins virulentes, chez les parents d'élèves. La FCPE a choisi de ne pas entrer dans cette polémique, n'étant pas qualifiée pour **juger de la pertinence scientifique** de cette mesure. En revanche, sa responsabilité serait engagée si elle incitait à ne pas suivre les consignes des autorités officielles. En matière de santé publique, la FCPE a

toujours défendu et défendra toujours **le principe de précaution** pour les enfants. Qui plus est, bon nombre d'arguments sur les dangers supposés du masque sont infondés. De nombreux médias ont d'ailleurs décrypté les fake news sur le sujet. Avec cette infographie, nous invitons les parents à faire preuve de pédagogie auprès de leurs enfants pour un climat apaisé dans les écoles. Et ainsi, **retrouver le sens du collectif !**

Regards croisés

L'instruction à domicile dans le viseur

Vendredi 2 octobre 2020, lors de son discours de lutte contre les séparatismes aux Mureaux (Yvelines), le chef de l'État a assuré qu'à la rentrée 2021, l'instruction à domicile serait désormais « strictement limitée » à des « impératifs de santé ».

Propos recueillis par MICHÈLE FOIN



DOMINIQUE GLASMAN
Sociologue

Professeur émérite de sociologie à l'université de Savoie, Dominique Glasman publiera prochainement une note sur le sujet pour le conseil scientifique de la FCPE.

“ De nombreux parents subissent le retrait de l'école, parce que leur enfant y a rencontré des problèmes que personne n'est parvenu à résoudre.”

DOMINIQUE GLASMAN

Dans quel contexte a-t-on accordé aux familles le droit d'instruire leurs enfants à domicile ?

Dominique Glasman : En 1882, lorsque l'instruction est déclarée obligatoire, il est tout à fait admis que les familles ont le droit d'éduquer elles-mêmes leurs enfants, tout comme il existe un droit à l'enseignement privé. L'éducation devait respecter la liberté de conscience des familles. Les instituteurs étaient d'ailleurs encouragés à ne pas dire quoi que ce soit qui pût offenser les idées « d'un père de famille honnête ». Cette autorisation de l'instruction à domicile n'a pas fait l'objet de scandale.

Claude Lelièvre : Le débat sur la famille a commencé dès la période révolutionnaire. Pour Danton, « l'éducation commune » doit avant tout servir la République. « Moi aussi je suis père, mais mon fils ne m'appartient pas, il est à la République. C'est à elle de lui dicter des devoirs, pour qu'il la serve bien », dit-il à la Convention le 13 juillet 1793. Quand Emmanuel Macron annonce l'interdiction de l'école à la maison (sauf pour question de santé), comme l'une des décisions les plus importantes depuis les lois Ferry de 1882, il s'agit en vérité de décider que la République est plus importante que la famille, et pas uniquement pour les questions scolaires. Ce n'est donc pas un hasard si cette question soulève un principe de constitutionnalité. Quand en 1882, Jules Ferry autorise l'instruction dans la famille, il fait en réalité un compromis avec l'Église, et avec bon nombre de parents de la couche sociale dominante qui pratiquaient ce type d'instruction. Ce que propose Emmanuel Macron est une refondation de la loi de 1882, qui exclut la famille de l'instruction obligatoire.

Quelles sont aujourd'hui les familles concernées par l'instruction en famille ?

D.G. : Il y a actuellement environ 50 000 enfants et jeunes instruits en famille. Une petite moitié sont soit des enfants que de graves problèmes de santé empêchent de se rendre à l'école, des jeunes ayant une activité sportive ou artistique intensive, des enfants issus de familles itinérantes, ou encore qui habitent trop loin de tout établissement scolaire. Tous ces jeunes suivent les cours du Cned « réglementé », une sorte d'« école publique hors les murs ». Dans l'autre moitié, en augmentation, on trouve les enfants que les parents

décident de déscolariser. Pour des raisons pédagogiques, tout d'abord. Ils considèrent que leur enfant apprendra mieux s'il est à la maison, que son rythme, son envie d'apprendre y seront mieux respectés qu'à l'école. Mais il y a d'autres parents, nombreux, qui subissent le retrait de l'école, parce que leur enfant y a rencontré des problèmes que personne n'est parvenu à résoudre. Enfin, il y a des familles qui ne font pas confiance à l'école, ni pour le type de sociabilité que l'on y développe, ni pour ses programmes. D'après nos observations, cette dernière catégorie concerne très peu de parents. Parmi eux, des chrétiens ou des musulmans très rigoristes, que les pouvoirs publics visent aujourd'hui.

C.L. : Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'élèves instruits dans les écoles privées hors contrat et dans la famille a certes doublé, mais ne concerne guère que 2% des élèves. La tendance est à une augmentation rapide des deux. On comprend donc la volonté républicaine du chef de l'État de vouloir endiguer cette croissance. Ceci dit, les familles qui relèvent du séparatisme, proches des islamistes, des évangélistes, ou de l'extrême-droite, sont une infime minorité. La plupart de celles qui pratiquent l'instruction à domicile sont plutôt issues de la classe dominante, comme du temps de Jules Ferry. Évidemment, on peut pointer telle ou telle famille radicalisée de façon spectaculaire, mais au final, cela ne concerne pas grand monde.

Comment sont-elles contrôlées ?

D.G. : Les parents doivent déclarer l'instruction à domicile à la mairie ; celle-ci mène une enquête pour s'enquérir des raisons de ce choix et s'assurer que l'état de santé de l'enfant et ses conditions de vie sont compatibles avec l'instruction en famille. À cette enquête bisannuelle s'ajoute un contrôle pédagogique annuel du ministère de l'Éducation nationale pour vérifier que les acquisitions sont en phase avec les exigences du socle commun.

C.L. : Depuis toujours, les familles, comme les écoles privées hors contrat, sont très peu contrôlées. Elles le sont surtout sur la base de rumeurs ou d'alertes.

Est-ce efficace pour repérer les dérives ?

D.G. : Tant que l'instruction en famille est un droit, le contrôle est surtout pédagogique. Nous avons pu consulter des dossiers de familles qui ne scolarisent pas leur enfant. La grande majorité des contrôles détecte une instruction satisfaisante... Il est très rare de lire dans les enquêtes sociales : « Nous avons retiré notre fille parce qu'elle ne pouvait pas porter le voile ». Cela ne concernait que quelques jeunes sur quatre cents dossiers examinés. Le problème, c'est que toutes les mairies ne font pas d'enquête sociale, soit faute de personnel compétent, soit parce qu'elles estiment que ce n'est pas leur rôle. C'est alors à l'Éducation nationale



CLAUDE LELIÈVRE
Historien de l'éducation

Professeur honoraire d'histoire de l'éducation à la Sorbonne (Paris V), Claude Lelièvre partage régulièrement ses analyses pointues sur les politiques éducatives.

de prendre le relais. Or, pour les inspections académiques débordées, ce dossier n'est pas prioritaire.

C.L. : Ces contrôles sont d'une efficacité relative. Et si l'on restreint l'instruction à domicile, les familles qui posent vraiment un problème sécuritaire risquent alors de se tourner vers des écoles hors contrat qu'elles essaieront de contrôler.

Réduire les possibilités d'instruction à domicile, cela permet-il de lutter contre le séparatisme ?

D.G. : Je suis extrêmement sceptique sur la pertinence de la mesure. La majorité des familles concernées n'ont rien à voir avec la volonté de séparatisme. C'est un droit qui leur est reconnu depuis la fin du 19^e siècle. La liberté d'enseignement est inscrite dans la constitution. La convention européenne des droits de l'enfant mentionne la possibilité d'être instruit en famille. Ces

parents ne vont pas manquer de faire valoir leurs droits. Les gens qui ont vraiment envie de faire du séparatisme continueront. Il vaudrait mieux être plus vigilant sur les écoles hors contrat, aller voir d'un peu plus près les pédagogies et les programmes.

C.L. : Il faudra alors suivre de beaucoup plus près les écoles hors contrat. Or, la plupart, gérées par des « bobos », auront des motifs bien légitimes de refuser ces contrôles. D'ailleurs, elles se mobilisent déjà. Tout cela est davantage de l'ordre du discours que de réalités fortes. La question sécuritaire n'est à mon avis pas l'essentiel de l'affaire.



Depuis une quinzaine d'années, le nombre d'élèves instruits dans les écoles privées hors contrat et dans la famille a certes doublé, mais ne concerne guère que 2% des élèves.”

CLAUDE LELIÈVRE



À SUIVRE SUR TWITTER
[@claudelelievre](https://twitter.com/claudelelievre)



Les élèves expérimentent la liberté d'expression

Comment est enseignée la liberté d'expression aux élèves ? Un exemple avec Anne Lejust, professeure des écoles à Orléans, **distinguée pour ses multiples projets d'éducation aux médias et à l'information (EMI).**

Texte : ANNE-FLORE HERVÉ

La scène se déroule aux Assises du journalisme de Tours le 13 mars 2019. Une dizaine d'élèves du CE1 au CM2 du club presse de l'école élémentaire Jean-Zay d'Orléans font face au jury. Au micro, Anne Lejust présente les trois projets menés sur le temps des activités complémentaires, le vendredi midi : une émission radio sur l'éducation aux médias dans le Loiret ; la rédaction d'un article collectif sur les artistes du quartier des Carnes publié sur le site de *La République du centre* ; une émission de radio inter-écoles sur la musique à l'hôpital... De quoi séduire le jury et remporter le prix EMI pour la meilleure initiative en région Centre-Val-de-Loire.

De quoi aussi conforter Anne Lejust dans son engagement. « L'éducation aux médias et à l'information est un enjeu citoyen essentiel », affirme avec conviction celle qui ne compte pas ses heures pour orchestrer de multiples projets depuis plus de sept ans. Le déclic a eu lieu en 2012. « À l'époque, je suivais un master de journalisme au Celsa pour mieux maîtriser la pratique de la radio », se souvient l'enseignante qui a découvert ce média en tant que bénévole. Le métier l'attire mais en

mars de cette année-là, l'attentat de Mohamed Merah l'ébranle. « J'ai pris conscience de la nécessité d'apprendre aux enfants à s'informer dans ce monde multimédia-tique afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés. »

Curiosité et maturité

Elle décide alors de rester « à 70 % » enseignante. À la rentrée 2013, elle crée un club presse et une webradio hébergée sur le site de l'académie. Les enfants de tous les âges sont volontaires. Chercher, vérifier, organiser, s'exprimer à l'écrit comme à l'oral... « Souvent, ils imaginent le journalisme très ludique. En devenant acteurs, ils mesurent la quantité de travail, prennent vite conscience de leur responsabilité et apprennent la déontologie. À chaque projet, je suis stupéfaite par leur maturité, leur curiosité et leur sérieux. »

Le reste de son temps, elle travaille pour l'association orléanaise « C'est comme à la radio » et rédige des fiches pédagogiques sur les médias. Comme celle consacrée à la liberté d'expression dans la brochure 2020-2021 du Clemi. En novembre, elle a retrouvé sa classe de CE1 après l'attentat qui a coûté la vie à Samuel Paty. « Nous étions dans le temps d'après. Je les ai laissés s'exprimer.

Ils n'ont que 7 ans, mais ils ont compris ce qu'est la liberté d'expression. »

DANS LES COULISSES DE TF1

Lors de la remise du prix, Anne Lejust et une dizaine d'élèves ont été invités par le président du jury, le journaliste Harry Roselmack, à assister à l'enregistrement de l'émission « Sept à huit » à TF1. « Nous nous y sommes rendus pendant les vacances de printemps. » Pas question pour autant de rester spectateurs. Munis de leur micro, les élèves ont réalisé un reportage sur les coulisses de l'émission et deux interviews. Comme des pros.



EN SAVOIR PLUS :

En ligne Pour découvrir le travail des élèves : <http://webradio.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article559>

Nos actions

L'application du principe de laïcité engendre des débats importants et donne lieu à des interprétations divergentes. La FCPE mise sur **la pédagogie envers les élèves** et leurs parents.

La laïcité pour les parents et leurs enfants



NATIONAL

Conduire les citoyens à connaître la laïcité

Texte : ALEXANDRA DEFRESNE

Dans les jours qui ont suivi le crime atroce commis vendredi 16 octobre 2020 contre l'enseignant Samuel Paty dans l'exercice de ses fonctions, la FCPE a jugé opportun de revenir sur le principe de laïcité si discuté dans la période actuelle. Pendant les vacances d'automne, les élus FCPE ont donc élaboré un document recto-verso à l'attention des parents d'élèves. Objectif : expliciter dans des termes clairs et concis ce cadre fondamental de nos institutions, trop souvent mal interprété. Diffusé auprès des parents d'élèves de la maternelle au lycée, dans la semaine du 2 au 6 novembre 2020, le texte rappelle pourquoi la laïcité s'applique à l'école et clarifie les conditions d'application de ce principe en son sein.

Pour compléter ce travail, la FCPE a réalisé un padlet¹ dédié à la laïcité pour que les parents puissent discuter en famille autour de la liberté d'expression. Une quarantaine de ressources ont été sélectionnées. Avec notamment les liens de vidéos spécialement conçues pour les enfants. Dans sa

lettre d'information numérique, elle a par ailleurs incité ses adhérents à suivre le module consacré à la laïcité sur sa plateforme jaimemonecolepublique.fr. Sous forme d'activités ludiques, de vidéos et d'animations, les parents peuvent ainsi comprendre ce que recouvre cette notion. Ce cours en libre accès fait également un état des lieux de la laïcité à l'école sur le territoire.

Le défi du vivre ensemble

Enfin, la FCPE a publié sur son site internet un long entretien avec la politologue Françoise Lorcerie, filmé en janvier 2020. Dans cette interview, la directrice de recherches au CNRS raconte comment la controverse sur le principe de laïcité a enflé au fil des années dans les discours des intellectuels et des politiques. Ainsi, résume-t-elle, deux conceptions distinctes de la laïcité coexistent aujourd'hui : une laïcité « historique » d'égalité et de liberté versus une « nouvelle » laïcité d'interdiction, prônant la stricte restriction de la religion à la

sphère privée. « Ces deux conceptions ne s'affrontent pas forcément et vont parfois de pair. Ce qui est problématique, c'est lorsque la laïcité est uniquement définie sous le prisme de l'interdiction, ce qui peut nuire potentiellement au pluralisme culturel et religieux. »

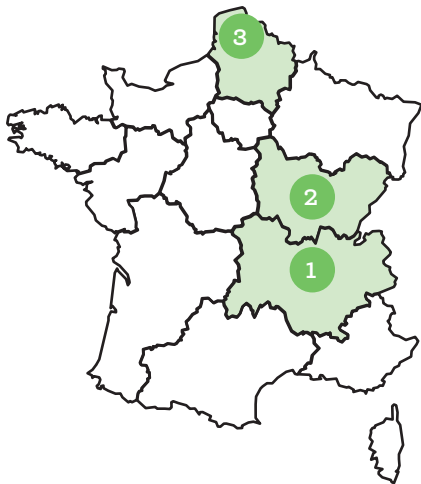
Un constat partagé par les co-présidents de la FCPE. Qui ont cité Condorcet lors de l'hommage rendu à Samuel Paty le dimanche 18 octobre place de la République à Paris : « Le but de l'école n'est pas de faire croire, mais de faire savoir. La laïcité, rappelons-le, est avant tout là pour permettre l'instauration d'un climat de tolérance. »

(1) padlet.com/FCPE_nationale



EN SAVOIR PLUS :

Internet Pour télécharger le document laïcité : fcpe.asso.fr



2

SAÔNE-ET-LOIRE

Des masques toxiques distribués aux élèves ?

” **M**aintenant que le doute est là, c'est à l'État de prendre ses responsabilités

puisque c'est lui est chargé de la santé publique. Lorsque le doute est là, on l'entend, et on ne le balaye pas d'un revers de la main comme l'a fait le ministre Blanquer. Nous ne jetons la pierre ni au conseil départemental, ni aux collectivités locales qui les ont distribués, alors que l'État les a rendus obligatoires, mais sans les fournir ». Dès les premières révélations sur la supposée toxicité des masques DIM distribués aux enseignants, mais aussi aux collégiens du département, Grégoire Ensel, président de la FCPE Saône-et-Loire, a réagi dans la presse et exigé que les autorités de santé puissent donner un avis éclairé, transparent et rapide pendant les vacances d'automne.



moyen et long terme, que les commandes passées soient vérifiées par une seule autorité compétente ».

Le 28 octobre 2020, l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, a rendu son avis : elle y explique avoir écarté la potentialité d'effets nocifs immédiats et graves pour la santé humaine, mais insiste sur la nécessité de respecter « scrupuleusement » les précautions d'emploi. En conclusion, elle indique : « Les risques ne peuvent être exclus compte tenu de l'ensemble des incertitudes ».

La FCPE réclame la gratuité

Le 16 octobre 2020, la FCPE nationale a relayé cette exigence dans un communiqué de presse. Elle y réitère sa revendication première : « Que tous les élèves soient équipés gratuitement par l'État avec des masques non toxiques, sans impact sur la santé publique à court

+ **EN SAVOIR PLUS :**
Internet Pour lire l'avis de l'Anses : anses.fr/fr/system/files/BIOC2020SAOI34.pdf

1

RHÔNE

Découvrez Kadékol, la webradio de l'Ifé

ENSEIGNER L'ESPRIT CRITIQUE EST UN SPORT DE COMBAT



La FCPE du Rhône propose à ses adhérents de découvrir chaque mois les émissions de Kadékol, webradio créée par l'Institut français de l'éducation (Ifé), qui est l'un de ses partenaires. Quatre programmes radiophoniques sont proposés pour décrypter l'école et la pédagogie : « Ifé quoi ? », un coup de projecteur sur les activités de l'Ifé ; « Ça manque pas d'R », un dialogue entre deux chercheurs en éducation ; « Le micro est dans la classe », des reportages qui mettent en lumière les initiatives pédagogiques de certains enseignants ; et le petit dernier « En quête d'école », un format court de 10 minutes sur des thèmes d'actualité. Le dernier épisode en date, le numéro 7, est consacré à l'enseignement de l'esprit critique.

+ **EN SAVOIR PLUS :**
Internet ife.ens-lyon.fr/kadekol



79%

DES PARENTS interrogés ont trouvé que la pratique de l'école à la maison était peu satisfaisante.

3

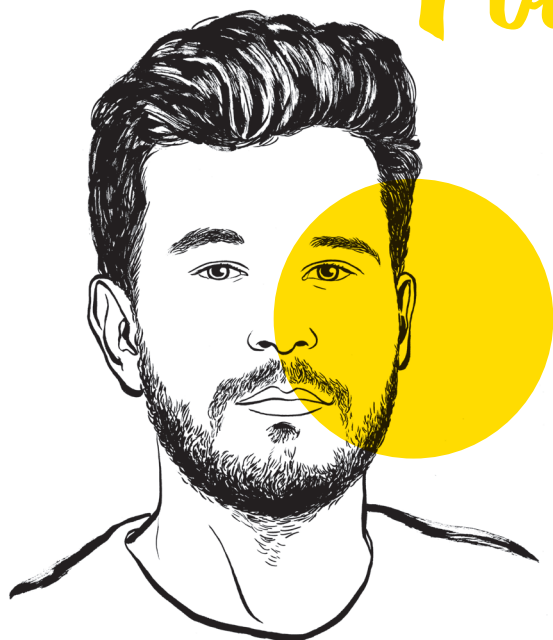
NORD

Rentrée scolaire et pandémie : l'avis des parents

Seul un parent sur cinq (21%) s'est dit angoissé par la rentrée. C'est la surprise du sondage réalisé en ligne par la FCPE du Nord auprès de ses adhérents. Le questionnaire a récolté 1800 réponses. Une inquiétude toute relative donc sur les conditions d'accueil des élèves à l'heure de la pandémie. Les parents ont toutefois dénoncé une mauvaise communication de la part du ministère de l'Éducation nationale, avec une note moyenne de 5 sur 10. « Les parents d'élèves font confiance aux directeurs d'écoles et aux responsables dans les établissements scolaires, mais beaucoup moins aux annonces du ministre de l'Éducation nationale », a commenté le président de la FCPE du Nord, Jean-Yves Guéant.

+ **EN SAVOIR PLUS :**
Internet fcpe59.fr/actus/detail/146

Portrait



À Marseille, **Rachid Zerrouki** enseigne en Segpa auprès de collégiens en grande difficulté scolaire. Il se bat pour changer le regard porté sur eux. *Les Incasables*, son premier ouvrage, participe de cette lutte.

“Prof de Segpa, et fier de l’être”

Propos recueillis par MICHÈLE FOIN

Mépris de classe

« Il faut avoir, au moins une fois dans sa vie, connu l’humiliation dans ce qu’elle a de plus âpre pour comprendre l’élève en échec scolaire », écrit Rachid Zerrouki, professeur depuis six ans, dans *Les Incasables*. Un livre qui nous plonge dans le quotidien d’une année de classe de Segpa (section d’enseignement général et professionnel adapté), à Marseille. L’auteur y partage ses doutes, ses questionnements, ses tâtonnements, et malgré toutes les difficultés, l’espoir qu’enfin, l’on puisse voir ces élèves tels qu’ils sont vraiment. Car ces jeunes sont victimes de préjugés blessants. Rasent les murs, et ferment la porte au collège pour éviter qu’on les surprenne « dans la classe des débiles ». Si Rachid Zerrouki se sent si proche d’eux, c’est que lui aussi a connu cette humiliation. Non pas en France, mais au Maroc, dont il est originaire. La famille se découvrant subitement un grand-père français, Rachid Zerrouki peut alors fréquenter gratuitement l’école française de Fès, où, à son grand étonnement, les professeurs sont rassurants, ne frappent pas les élèves et leur offrent même des fournitures scolaires. Une violence en remplaçant une autre, c’est celle du

mépris de classe qu’il prend en pleine figure. Boursier, issu d’un milieu très modeste, le voici soudain plongé dans l’univers de la riche bourgeoisie marocaine. Un choc culturel plus fort que lorsqu’il viendra ensuite en France poursuivre sa scolarité au lycée. Mais la comparaison s’arrête là. Contrairement à ses élèves de Segpa, frappés par les inégalités sociales, Rachid Zerrouki estime qu’il a, lui, eu de la chance, avec des parents très présents qui subvenaient à ses besoins, même s’ils ne roulaient pas sur l’or. Son père, professeur de SVT retraité, a toujours pris le temps de lui réexpliquer des notions incomprises et sa mère de le réveiller avec un chocolat chaud. « À moi, l’école a tout donné », écrit-il, tout en étant conscient du capital culturel qui lui a facilité les apprentissages.

Plaisir d’enseigner

Une fois en France, Rachid n’a qu’un but : avoir son bac. « Je n’avais pas de rêve, donc pas de désillusion ». Il obtient un bac S et entre en IUT hygiène, sécurité, environnement pour travailler dans la recherche. En licence, un stage dans une école primaire lui fait découvrir le plaisir d’enseigner et ravive le lien profond qu’il a toujours entretenu avec l’école. Dans son livre, au fil des pages, il cite philosophes, sociologues, pédagogues... « Je suis un peu jaloux des références littéraires et sociologiques que ces auteurs peuvent avoir. Ce n’est qu’une fois mes études terminées que j’ai réalisé que j’aurais pu aller plus loin pour profiter d’une source intarissable de savoir. » À lire *Les Incasables*, il aurait été dommage que la science prive les élèves de Segpa de ce professeur qui n’a qu’une motivation : les élever. En adaptant *Antigone* pour qu’il puisse eux aussi jouer ce texte, en les faisant correspondre avec des personnes âgées d’une maison de retraite, en leur faisant découvrir les Calanques de Cassis... En bref, un professeur qui garde de l’ambition pour eux. « Oui, ils subissent des inégalités sociales énormes, mais il faut les prendre pour ce qu’ils sont : des élèves comme les autres. Et si des handicaps naissent de ces inégalités, donnons-nous les moyens d’y répondre ! Moi je n’ai que des armes pédagogiques », regrette ce passionné qui rêve d’un aréopage de spécialistes pour soutenir les élèves les plus fragiles. Aujourd’hui, avec délicatesse et humanité, Rachid Zerrouki ouvre grand la porte de sa classe. Il veut « donner à voir et à ressentir » pour lutter contre les idées reçues. « Quand mes élèves le liront, j’espère qu’ils sentiront qu’ils y sont bien représentés » s’inquiète-t-il. Une façon aussi de les remercier d’avoir donné un sens à son métier.



EN SAVOIR PLUS :

À lire *Les Incasables*, août 2020, éditions Robert Laffont, 19 €.